

# LES RAPPORTS PARALLÈLES POUR FAIRE FACE À LA PRIVATISATION DE L'ÉDUCATION

Plusieurs rapports parallèles ont été soumis avec succès par des organisations nationales de la société civile aux organes de traités sur les droits de l'homme entre 2014 et 2015, en partenariat avec l'Initiative mondiale pour les droits économiques, sociaux et culturels. Cette étude a eu pour résultat, pour les 4 premiers pays engagés dans ce travail, d'importantes déclarations (que vous pouvez consulter [ici](#)) de la part des organes de défense des droits de l'homme des Nations Unies. Ces organes soutiennent par ailleurs une résolution historique du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, appelant à une régularisation des acteurs privés dans le domaine de l'éducation.

Les études de cas mentionnées ci-dessous détaillent le travail de recherche et de plaidoyer entrepris par des organisations dans deux pays pour faire face au développement de l'éducation privée dans ces pays.

## GHANA

Comme de nombreux autres pays, le Ghana a permis l'implication accrue d'acteurs privés dans l'éducation suite aux pressions visant à obtenir un enseignement universel élémentaire. Le nombre d'écoles privées a rapidement augmenté ces dix dernières années et le nombre d'écoles primaires privées a augmenté de presque 30 % entre 2008 et 2013. Ce chiffre est sans doute plus élevé puisque certaines écoles privées non officielles n'y sont pas incluses.

Les recherches montrent que cette croissance des écoles privées conduit à une ségrégation parmi les foyers, en fonction de leur richesse, ce qui reflète les inégalités persistantes en termes de revenus au Ghana. Les écoles privées ont tendance à être regroupées dans des zones urbaines, où les parents qui y vivent ont les

moyens suffisants de les payer. Cependant elles restent inaccessibles aux élèves les plus vulnérables et défavorisés, ce qui augmente les inégalités au sein du système éducatif et ce, malgré l'apparition de ce que l'on appelle les écoles privées « low cost » ou « low fee » (à bas coût), qui ciblent les familles pauvres.

Cependant, fréquenter ces écoles implique d'énormes sacrifices financiers pour certaines familles. Comme cela apparaît dans une étude académique récente, les ménages à faibles revenus doivent dépenser jusqu'à 40 % de leurs revenus pour envoyer un enfant à la plus célèbre des écoles privées « low cost », l'école « Omega ». On constate également une discrimination de genre, puisque les parents freinés par les coûts choisissent d'envoyer leurs fils à l'école au détriment de leurs filles.



**Veronica Dzeagu, responsable de la recherche dans une école publique au Ghana, octobre 2014**

## Plaidoyer

La Coalition nationale de campagne pour l'éducation au Ghana (GNECC) a décidé d'aborder certains de ces problèmes en menant des recherches à la fois documentaires et empiriques et en présentant des rapports aux organismes de défense des droits de l'homme de l'ONU. Ces rapports ont été soumis au Comité des droits de l'enfant (CRC) et au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, qui ont tous deux fait part de leurs inquiétudes concernant ces problèmes au gouvernement du Ghana.

Ces résultats positifs ont permis à la GNECC de capter l'intérêt des médias au niveau national. Une fois que les recommandations ont été publiées, elles ont été utilisées pour une deuxième stratégie médiatique, générant un intérêt supplémentaire et un débat plus soutenu au niveau national. Cela a alors

poussé le gouvernement à commencer à faire face aux problèmes.

Ce travail a demandé relativement peu de ressources de la GNECC car une grande partie des recherches étaient documentaires. La volonté était de définir une planification claire afin de garantir le respect des dates de soumission clés pour les comités et de développer une stratégie influente de diffusion médiatique. La GNECC s'est également engagée auprès de ministres décisifs du gouvernement en leur demandant des statistiques et des informations concernant la prolifération rapide des écoles privées à bas coûts ; ce sur quoi elle n'a pas encore obtenu d'informations.

Suite à ce travail, la GNECC est désormais régulièrement consultée par le gouvernement et d'autres

intervenants concernant l'élaboration de politiques relatives au rôle des acteurs privés dans l'éducation. Les autorités admettent désormais que la croissance des acteurs privés dans le secteur de l'éducation est un problème qui requiert une plus grande réglementation et supervision. La GNECC travaille également avec les syndicats de professeurs et d'autres OSC pour développer des stratégies de plaidoyer et approfondir leur compréhension de l'impact d'une privatisation rapide. Elle est d'ailleurs soutenue par des organisations de la société civile pour travailler sur ce problème. Auparavant, aucun rapport n'avait été adressé aux organismes de défense des droits de l'homme, mais cette méthodologie pourrait désormais être réutilisée et d'autres problèmes liés au droit à l'éducation pourraient être abordés.



Nous avons beaucoup appris de ce processus. Nous avons travaillé dur pour collecter des données et des preuves, mais cela valait vraiment la peine, et il était très satisfaisant de voir nos recherches figurant dans les questions et recommandations du CRC et du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Cela a validé nos arguments et a renforcé notre position au Ghana. Nous poursuivons à présent ce travail afin que d'autres partenaires s'engagent et adoptent une position sur la réglementation et la responsabilité.

VERONICA DZEAGU, COALITION NATIONALE DE CAMPAGNE POUR L'ÉDUCATION AU GHANA

### AUTRES INFORMATIONS

**RAPPORT PARALLÈLE** soumis au groupe de travail pré-session du Comité des droits de l'enfant pour l'examen de la Liste des enjeux concernant les rapports périodiques du Ghana, août 2014

**RAPPORT PARALLÈLE** soumis au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, octobre 2014

**FRANCHISE DES ÉCOLES OMEGA AU GHANA : UN CAS D'ÉDUCATION PRIVÉE À BAS COÛT ("LOW-FEE") POUR LES PAUVRES OU POUR S'ENRICHIR ?**



S'engager dans ce processus a définitivement permis de prendre conscience de l'impact de la privatisation sur le droit à l'éducation et d'aider l'ISER à étendre ses réseaux dans le monde entier. La presse locale et étrangère fait de plus en plus de reportages à ce sujet, et l'ISER revêt une place prépondérante dans ces rapports de presse. Les observations finales ont servi de levier à un plaidoyer plus important au niveau national.

— SALIMA NAMUSOBYA, INITIATIVE POUR LES DROITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

## UGANDA

L'Ouganda a libéralisé le secteur de l'éducation en 1993 afin de permettre aux acteurs privés de renforcer les efforts faits par le gouvernement pour garantir l'éducation. Cela s'est fait dans le cadre de programmes d'ajustement structurels plus vastes, qui ont introduit la privatisation et la déréglementation et ont mis l'accent sur l'économie de marché de plusieurs secteurs économiques et sociaux. Dès lors, le gouvernement national a activement soutenu l'établissement d'écoles privées. Ce soutien s'est manifesté avec notamment la promulgation d'une loi et une restructuration institutionnelle afin de subvenir aux besoins du secteur privé. Le gouvernement a également soutenu l'établissement d'écoles privées en mettant en place des exemptions fiscales sur les bénéfices faits par les établissements privés.

Le secteur privé de l'éducation en Ouganda est varié. Il se compose d'investisseurs individuels, de groupes de communauté, d'organisations de la société civile, d'ONG internationales et d'organisations confessionnelles gérant des écoles privées à but lucratif et non-lucratif. Les écoles privées à but lucratif incluent les écoles onéreuses et moyennement onéreuses, qui sont uniquement financées par des fonds privés, et les écoles privées à bas coût ; c'est la croissance de ces dernières qui a la répercussion la plus préoccupante sur les droits de l'homme. Selon des données du Ministère de l'Éducation, actuellement 27 % des écoles primaires et 66 % des écoles secondaires sont privées. En 2013, le taux de scolarisation dans les écoles privées par rapport au taux de scolarisation total était de 16,2 % en primaire et de 51,0% en secondaire.

**L'initiative pour les droits économiques et sociaux (ISER) a entrepris des recherches documentaires et empiriques et a fait d'intéressantes découvertes :**

- ◆ La mauvaise qualité de l'enseignement public et le manque d'écoles publiques, en particulier au niveau primaire, suite aux faibles investissements du gouvernement dans l'éducation, obligent de plus en plus de parents à recourir à des écoles privées, même lorsqu'ils ont des revenus très limités. L'enseignement privé n'est donc souvent pas un choix, mais il est considéré comme la seule option acceptable pour les parents, bien qu'il ne soit pas prouvé que la qualité y soit meilleure.
- ◆ Lorsque l'on compare les salaires en Ouganda au coût mensuel des écoles privées à bas coûts, il est clair que les écoles privées, y compris les moins chères d'entre elles, ne répondent aux besoins que d'une minorité de ménages dont les revenus sont bien au-dessus de la moyenne.
- ◆ La privatisation de l'éducation a aussi un impact négatif sur l'éducation des filles, car les familles choisissent de scolariser les garçons plutôt que les filles à cause des coûts que cela implique.
- ◆ Le gouvernement a de plus en plus recours à des partenariats publics - privés (PPP) pour mettre en place le plan d'éducation secondaire universelle, même si des problèmes concernant la qualité de l'éducation et le rapport qualité - prix de ces écoles existent.
- ◆ La privatisation grandissante de l'éducation n'a pas été accompagnée par l'élaboration d'un cadre réglementaire, de surveillance et de contrôle approprié.

## Plaidoyer

L'ISER a mené une enquête approfondie sur les implications des droits de l'homme de cette tendance grandissante à impliquer des acteurs privés dans l'éducation en Ouganda. Il a demandé l'aide d'un groupe d'organisations composé d'organisations d'observation d'autres droits, d'organisations de droits de l'enfant et d'autres se centrant sur

l'éducation. Ensemble, ils ont planifié une stratégie de recherche et de plaidoyer, impliquant des rapports envoyés au Comité des Nations Unies sur les droits économiques, sociaux et culturels, et la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

Ces résultats ont été présentés dans un rapport parallèle au

Comité des Nations Unies sur les droits économiques, sociaux et culturels qui a alors officiellement demandé au Gouvernement ougandais d'expliquer l'impact de la privatisation de l'éducation « **sur le droit à l'éducation des filles et des enfants vivant dans la pauvreté** ». Il a ensuite présenté la recommandation selon laquelle les états « **ont la responsabilité première d'offrir un enseignement de qualité à tous les enfants** » et enfin, il a demandé à l'Ouganda de « **renforcer les réglementations et d'étendre les mécanismes de surveillance et de supervision aux institutions privées** ».

Ces déclarations ont renforcé la position de l'ISER et de ses partenaires en Ouganda, qui ont alors pu solliciter les médias de façon efficace afin qu'ils soulèvent cette question en Ouganda. Le gouvernement a été obligé d'aborder ce problème et le dialogue est toujours en cours. La société civile a également commencé à se mobiliser à ce sujet. De son côté, l'ISER va poursuivre cet élan dans les prochains mois et plaider en faveur d'une réforme des droits de l'homme dans le secteur de l'éducation, en abordant le rôle des acteurs privés.

**Salima Namusobya encourage le Comité des Nations Unies pour les droits économiques, sociaux et culturels, à demander à l'Ouganda de protéger l'éducation en tant que bien public, Genève, juin 2015.**



### AUTRES INFORMATIONS

**RAPPORT PARALLÈLE** présenté au Comité des Nations Unies pour les droits économiques, sociaux et culturels, lors de sa 54ème session, pour l'examen de la liste des enjeux de l'Ouganda, en octobre 2014

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE :** [Le Comité des NU soulève des questions concernant l'impact de la privatisation de l'éducation dans le cadre du droit à l'éducation en Ouganda](#)

Ceci est le document n°3 des 3 documents conçus pour présenter le récent travail de recherche et de plaidoyer mené par l'Initiative mondiale pour les droits économiques, sociaux et culturels, en partenariat avec les organisations de la société civile dans 7 pays du monde, ainsi que l'Initiative sur la privatisation de la recherche dans l'éducation et le Right to Education Project. Le travail examine de façon critique les effets de la privatisation de l'éducation en utilisant des mécanismes des droits de l'homme. Les documents sont conçus pour servir d'introduction à ce travail et l'Initiative mondiale pour les droits économiques, sociaux et culturels peut apporter d'autres ressources, des informations et une aide à quiconque souhaiterait s'engager dans cette étude.

Pour cela, veuillez contacter Sylvain Aubry : [sylvain@globalinitiative-escr.org](mailto:sylvain@globalinitiative-escr.org)

Les documents sont:

- 01 | [Privatisation de l'éducation et droits de l'homme : méthodologie pratique pour faire face aux effets négatifs de l'implication d'acteurs privés sur le droit à l'éducation](#)
- 02 | [Comment utiliser les mécanismes des droits de l'homme](#)
- 03 | [Études de cas sur les rapports parallèles pour faire face à la privatisation de l'éducation](#)

Vous pouvez trouver ces documents et des ressources méthodologiques pour travailler sur les acteurs privés et le droit à l'éducation ici : <http://bit.ly/PrivatisationMethodo>

